



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Monsieur Richard Gagné, Directeur général & Secrétaire trésorier est aussi présent.

ABSENCES

Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
----------	---------------	----------

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1741-2014

Suivant la proposition de: Marcel Thériault

Dûment appuyée par: Réal Payette

Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les 2 points suivants : compteurs intelligents et balayages des rues de la municipalité pour 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

No: 1742-2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 10 mars 2014.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 10 mars 2014 tel que rédigé.



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

5. CORRESPONDANCE

- 5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de février 2014.

6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

6.1 Compteurs intelligents

Mme Louise Breault et d'autres résidents s'informent de la position de la municipalité dans le dossier de l'installation des compteurs intelligents par Hydro-Québec. Les membres du conseil rétorquent qu'ils demeurent solidaire de ce dossier et après discussions, il a été convenu que la municipalité prêtera une salle au comité afin de tenir une rencontre sur les compteurs intelligents et que la municipalité sera informée de la date de cette rencontre.

Un citoyen informe le conseil sur un dossier d'intimidation de la part des surveillants de l'école élémentaire de Ste-Marcelline, impliquant son enfant. M. le maire répond qu'il a été mis au courant de ce fait et que la procédure demande que les parents s'impliquent en se présentant aux réunions du Conseil Scolaire ou des séances des Commissaires et dénoncent ce fait auprès des autorités.

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiment du mois de mars 2014.

7.2. Dépôt du procès-verbal du CCU

Le procès-verbal du CCU de leur séance du 25 mars 2014 est déposé au conseil.

7.3. Dérogation mineure no. 2014-03- M. Serge Gaudet- 731 18^e Rue Lac des Français, lot 548-11-P

No 1743-2014

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 731, 18^e rue Lac des Français, lot 548-11-P a déposé une demande pour régulariser et rendre conforme l'empiètement de 0,55m d'une résidence dans la marge gauche et de 0,14 dans la marge droite alors que ces marges doivent être de 5 mètres au règlement de zonage;



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme de Sainte-Marcelline-de-Kildare d'autoriser la dite demande par la résolution 2014-010.

**A ces causes, il est
Proposé par: Danielle Morin
Appuyé par: Réal Payette
Et résolu;**

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare autorise la demande de dérogation mineure 2014-03 autorisant les empiètements dans les marges latérales droite de 0,55m et 0,14m dans les marges latérales gauche au lieu des 5 mètres prévu au règlement de zonage tel que recommandé par Le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4 Achat de matériel pour le service d'urbanisme et environnement

No: 1744-2014

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme de la municipalité requiert un équipement GPS ainsi qu'un logiciel et une carte virtuelle pour effectuer des relevés.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'AUTORISER l'achat d'un système avec appareil GPSMAP portatif modèle 62SC au montant de 330,44\$ ainsi qu'un DVD TOPO Canada au montant de 130\$ avant taxes du distributeur LA SOURCE.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

8.1 Autorisation émission d'une carte de crédit- directeur général

No: 1745-2014

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a nommé M. Richard Gagné au poste de directeur général et secrétaire trésorier par la résolution 1674-2014 lors de l'assemblée régulière du mois de janvier 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE une carte a été émise pour Mme Anne-Marie Daher directrice générale par intérim en août 2013.



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

D'APPROUVER l'émission d'une nouvelle carte de crédit Visa Desjardins pour la municipalité comme titulaire M. Richard Gagné directeur général et que la carte déjà émise pour Mme Anne-Marie Daher soit maintenue et toujours valide.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés, salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de mars 2014.

No: 1746-2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et a effectué des comptes fournisseurs et des salaires du mois de mars 2014.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	\$170,504.70
Salaires	\$ 19,421.14
Mensuel mars 2014	\$ 30,226.22
	<hr/>
	\$ 220,152.06

Représentés par chèques #C1400136 à #C1400200 & #P140093 à #P1400137.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Richard Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Richard Gagné, directeur général/secrétaire-trésorier



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10.1 Transfert budgétaire poste 02-130-00-141-10 au poste 02-130-00-413 vérifications

No: 1747-2014

CONSIDÉRANT QUE l'on doit produire le budget municipal 2014 auprès du MAMROT ;

CONSIDÉRANT l'absence pour raisons de maladie de Anne-Marie Daher durant les mois de février et début mars 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le vérificateur externe de la municipalité peut produire ce budget détaillé sur le site du MAMROT ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'AUTORISER Le transfert budgétaire au montant de 500\$ du poste 02-130-00-141-10 Salaire au poste 02-130-00-413 vérification afin de couvrir les frais de production du budget 2014 de la municipalité auprès du MAMROT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Résolution d'appui- relève musicale MRC de Matawinie

No. 1748-2014

CONSIDÉRANT QUE Culture et Loisirs Entrelacs ont déposé un projet d'acquisition d'instrument de musique (guitares) en partenariat avec la MRC et 2 municipalités de la Matawinie ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme porteur s'engage à mettre à la disposition des municipalités de la MRC de Matawinie les dits instruments ;

CONSIDÉRANT QUE la mise de fonds est assuré par la MRC de Matawinie, et ce, pour permettre la bonification de l'offre de loisir culturel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare désire accroître l'accessibilité aux loisirs culturels pour l'ensemble de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare souhaite développer des partenariats dans le domaine des loisirs.



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Shany Leblanc
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'APPUYER le projet d'acquisition de guitares déposé conjointement avec Culture et Loisirs Entrelacs et la municipalité de Rawdon et faciliter l'accès à la pratique musicale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Tarification camp de jour 2014

NO. 1749-2014

CONSIDÉRANT la grille de tarification présentée par M. Vanessa Arbour pour le camp de jour 2014 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs ont été approuvés lors de l'étude du budget 2014 par le conseil municipal.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Shany Leblanc
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'APPROUVER la grille tarifaire présentée par la coordonnatrice aux loisirs pour le camp d'été 2014 de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Vide Grenier

NO. 1750-2014

CONSIDÉRANT QUE Micheline Beauchamp demande l'autorisation et la participation de la municipalité de tenir, comme par les années passées, l'évènement "vide grenier" les 17 et 18 mai prochain ;

CONSIDÉRANT QUE les profits de cet évènement iront à la Maison des jeunes de Sainte-Marcelline-de-Kildare et que cette activité se tienne au parc de l'Étang:

**Pour ces motifs,
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

D'AUTORISER la tenue de l'activité "vide-grenier" au parc de l'étang les 17 et 18 mai prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Bonne boîte-Bonne-bouffe

NO. 1751-2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a consulté la population pour connaître leur intérêt à l'activité "Bonne Boîte-Bonne-Bouffe et que plus de 42 familles se sont inscrites pour obtenir ces boîtes de nourriture;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont besoin d'un point de chute pour déposer leurs boîtes pour que les citoyens inscrits puissent prendre livraison de leur boîte de nourriture.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

QUE le sous-sol du Chalet des Loisirs soit réservé pour cette activité aux 2 semaines;

QUE les citoyens soient informés de ce point de chute et des journées de cueillette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5 Festival de Artisans- liste comptes et autorisations

NO. 1752-2014

CONSIDÉRANT La liste des comptes et demandes d'autorisation déposée par le Coordonnateur à la Culture pour le festival des artisans déposé le 3 avril 2014.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'autoriser le paiement de ces comptes et donner les autorisations requises pour les demandes incluses dans cette liste de compte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

11.6 Subvention Scouts 2014

NO. 1753-2014

CONSIDÉRANT QUE les enfants des résidents de Ste-Marcelline profitent des services récréatifs offerts par les Scouts de Kildare;

CONSIDÉRANT QUE les activités Scouts enrichissent la vie des enfants et des jeunes par des programmes stimulants et que le nombre de participants augmente d'année en année.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Shany Leblanc
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

DE DÉFRAYER la somme de \$1000 aux Scouts de Kildare sur présentation de la liste des enfants inscrits aux activités 2014 ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-90-971 (Subventions).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.7 Spectacles église

No. 1754-2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir à la population un spectacle à l'église en septembre 2014, dans le cadre du Festival des Artisans;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont lieu présentement pour sélectionner le ou les artistes qui feront partie de ce spectacle ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra avancer des sommes garantissant la présentation de ce spectacle dans l'église, préalablement à la mise en vente des billets.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

QU'UN budget maximal de 5000\$ soit autorisé pour ce projet et que cette somme soit prise à même le fonds général et de créer le G/L 02-701-91-691-11 *Évènement culturel*;

D'AUTORISER M. Le maire Gaétan Morin et le directeur-général, M. Richard Gagné, à signer les contrats à intervenir entre la municipalité et le ou les artistes qui seront sélectionnés, ainsi que les contrats techniques d'installation d'équipement requis pour ce spectacle.



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12. TRAVAUX PUBLICS

12.1. Demande de soumissions- Achat d'une déchiqueteuse à végétaux

No. 1755-2014

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme vert de la municipalité, il est opportun d'équiper le service des travaux publics d'une déchiqueteuse à végétaux pour éviter de brûler les branches qui sont transportées à l'éco-centre municipal et ainsi dégager moins de pollution atmosphérique.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE le directeur général soit autorisé à demander des soumissions pour l'achat d'une déchiqueteuse de végétaux pour l'éco-centre et que les résultats soient remis lors du prochain caucus du conseil municipal du mois de mai pour décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. PROJETS PARTICULIERS

13.1 Soumissions arpentage-01-2014 résultats pour travaux aqueduc 2014

No. 1756-2014

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (3) arpenteurs-géomètres afin de réaliser les travaux d'arpentage pour l'installation d'une conduite entre les 2 puits de la municipalité ;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions reçues dans le délai requis et ouvertes publiquement le 19 mars 2014 à 14h00 est le suivant ;

- Gilles Beaulieu 2,995\$
- Daniel Brodeur A-G 8 000\$

Les montants indiqués sont avant taxes.

ATTENDU QUE la plus basse soumission, soit Gilles Beaulieu pour 2 995\$ s'est avérée conforme aux exigences requises du devis suite au procès-verbal de l'ouverture des soumissions déposé par le secrétaire-trésorier le 19 mars 2014.



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

QUE la municipalité accorde les travaux d'arpentage requis au devis réalisé par le directeur général et faisant partie intégrante de la soumission à Gilles Beaulieu A-G pour un montant forfaitaire de 2 995\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**13.2 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)
Demande d'aide financière pour la mise aux normes des installations
de production d'eau potable alimentant le réseau du secteur village
de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare**

No. 1757-2014

Considérant que le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures municipales d'eau » (PRIMEAU);

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

QUE le Conseil municipal mandate la firme Les Services **exp** inc. pour préparer et présenter une demande d'aide financière dans le cadre du PRIMEAU au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT);

QUE le Conseil municipal autorise la présentation du projet « Mise aux normes des installations de production d'eau potable alimentant le réseau du secteur village » et confirme l'engagement à payer sa part des coûts admissibles du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**13.3 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)
Demande d'aide financière pour la mise en place d'un réseau d'égout
sanitaire et d'une station de traitement des eaux usées desservant le
secteur village de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare**

No. 1758-2014

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures municipales d'eau » (PRIMEAU);



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

QUE le Conseil municipal mandate la firme Les Services EXP. Inc. pour préparer et présenter une demande d'aide financière dans le cadre du PRIMEAU au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT);

QUE le Conseil municipal autorise la présentation du projet « Mise en place d'un réseau d'égout sanitaire et d'une station de traitement des eaux usées desservant le secteur village » et confirme l'engagement à payer sa part des coûts admissibles du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.4 Mandat Firme EXP- afin de compléter plans et devis travaux aqueduc 2014

No: 1759-2014

ATTENDU QUE la firme EXP a été mandatée pour présenter le projet de raccordement du nouveau puits dans le cadre du programme PRIMEAU ;

ATTENDU QUE l'estimé des coûts a été préparé par la firme EXP pour présentation de ce projet.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare mandate la firme Les Services EXP Inc afin de préparer les plans et devis nécessaires pour le processus d'appel d'offres du projet d'augmentation de la capacité du puits principal desservant le secteur village de la municipalité, selon leur offre du 4 novembre 2013 pour un montant de \$ 8 300 avant taxes n' incluant pas la surveillance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.5 Achat- Borne électrique pour recharge véhicules

No. 1760-2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire installer une borne de recharge pour les véhicules électriques et signer une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques;



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit accepter la soumission de la compagnie mandatée par Hydro-Québec pour l'achat de la borne de recharge électrique étant donné qu'elle a fait elle-même le processus d'appel d'offres.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

DE PROCÉDER à l'achat d'une borne de recharge pour les véhicules électriques à Addénergie technologies au montant de 5 591,58\$ plus les taxes comprenant les frais de transport et excluant les frais d'installation ;

D'AUTORISER le directeur général à signer l'entente de partenariat avec Hydro-Québec et le Ministère de Ressources naturelles pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent non affecté, poste budgétaire 03 31000 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.6 Demande de soumissions- installation borne électrique

No.1761-2014

**Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

QUE le directeur général demande des soumissions pour l'installation de la borne électrique de recharge de véhicule par un électricien qualifié pour prise de décision pour la séance du mois de mai 2014.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13.7 Entente infirmière rurale – autorisation des signatures avec CSSS

NO: 1762-2014

CONSIDÉRANT QUE CSSS du nord de Lanaudière désire offrir des services de proximité dans les municipalités rurales;

CONSIDÉRANT QUE le CSSS a annoncé que ce service débiterait le 22 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagé par la résolution no. 1554-2013 à fournir un local pour cette activité qui sera localisé dans la sacristie de l'église ;

CONSIDÉRANT QU'une infirmière rurale offre les services suivants :



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

- Prélèvement sanguin
- Conseils médicaux
- Enlèvement de points de suture ou d'agrafes
- Information sur les services du CLSC et les ressources communautaires
- Injections de médicaments
- Traitement de blessures mineures
- Suivi

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité serait :

- Prêt et entretien d'un local avec lavabo, téléphone, assurance, internet, etc...
- Achat des tables d'examen, d'armoires pour fournitures de soins, frais de déplacements effectués par les bénévoles pour les prélèvements vers le laboratoire du CHRDL.

CONSIDÉRANT QUE la contribution du CSSS serait :

- Main d'œuvre infirmière (3.5 heures par semaine)
- Frais de déplacement
- Fournitures et équipement médicaux
- Matériel de transport

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :

QUE le conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare s'engage à fournir les locaux, installations et services nécessaires à l'accueil d'une infirmière en milieu rural et autorise M. Gaétan Morin Maire ainsi que le directeur général Richard Gagné à signer l'entente de service avec le CSSS du Nord de Lanaudière et qu'une lettre soit envoyée aux résidents pour leur annoncer ce nouveau service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.8 Achat matériel pour local infirmière rurale

NO: 1763-2014

CONSIDÉRANT QUE CSSS du nord de Lanaudière désire offrir des services de proximité dans les municipalités rurales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagé par la résolution no. 1554-2013 à fournir un local pour cette activité qui sera localisé dans la sacristie de l'église et qu'une convention d'utilisation de ce local est intervenu entre la paroisse et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour mettre ce local conforme, certains achats et travaux sont requis.



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'AUTORISER les achats et travaux suivants :

- 2 Armoires en métal modèle "Série 4000" pour une somme de \$ 600.00 + taxes
- Un bureau et 3 chaises pour une somme ne devant pas dépasser 500\$ plus taxes
- Un tapis antidérapant
- Une porte de 36" de largeur pour l'accès de la salle de toilette 212\$
- Un lavabo pour handicapés avec robinetterie automatique incluant l'installation pour une somme de \$ 1,394.00 avant taxes

Que ces dépenses soient imputées au nouveau poste comptable 03-313-10-079-01 *Infirmière rurale*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.9 Projets parcs sans fumée -Fabrication affiches Omégabond et impression des signets- achats matériel

NO: 1764-2014

CONSIDÉRANT QUE La municipalité, adoptera le règlement no. 369-2014 interdisant de fumer dans les parcs et espaces publics de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de parc sans fumée est un précédent dans la région et que le CSSS désire participer financièrement à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le CSSS versera une subvention de 1000\$ pour la mise en place de panneaux et d'affiches pour la mise en place de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la mise en place d'informations et à l'impression de documentation nécessaire pour l'application du règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts prévus sont les suivants;

- | | |
|--|-------------|
| • Photos pour panneaux avec enfants de la municipalité | 639,60\$ |
| • Fabrication de 4 affiches en métal de 2'X4' | 918,50\$ |
| • 1000 feuilles de 8,5X11 pouces | 458,78\$ |
| • 2500 signets de 2poX7 pouces | 514,97\$ |
| • Achats divers | 400,00\$ |
| • MOINS subvention CSSS | - (1000,\$) |

COÛT NET POUR LA MUNICIPALITÉ 1931,85\$

Tous les montants sont avant taxes.



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

D'AUTORISER les dépenses reliés a l'impression et la fabrication de panneaux pour une somme de 2931,85\$ et que la contribution de 1000\$ du CSSS soit appliquée à cette dépense.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.10 Consultation des Citoyens- date et confirmation de réservation d'un local

No : 1765-2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire organiser une consultation des Citoyens sur leurs besoins en services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de consultation est financé à 80% par le pacte rural ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions pour la location de salle ainsi qu'un buffet pour 200 personnes pour le 17 mai de 9h00 à 16h30

Érablière Grégoire	15.00 par personne incluant la location de deux salles
Érablière Chez Bruno	17.00 par personne plus 300\$ pour 2 salles

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'ACCEPTER la soumission de l'Érablière A. Grégoire pour la location de deux salles et d'un buffet pour 200 personnes au montant de 3000\$ plus le pourboire et les taxes applicable et d'informer la population de cette consultation des Citoyens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

14.1 Adoption du règlement no. 365-2014 sur une modification du règlement de zonage article 7.19.1.1 afin d'ajouter la norme permettant la construction d'habitation unifamiliale isolée

No : 1766-2014

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 10 mars 2014 avec demande de dispense de lecture;



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du règlement au moins deux jours avant son adoption.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'ADOPTER le 1^{er} projet de règlement No.365-2014 sur une modification du règlement de zonage article 7.19.1.1 afin d'ajouter la norme permettant la construction d'habitation unifamiliale isolée' comme s'il était ici au long reproduit et de fixer au 2 mai 2013 à 19 h la date et l'heure pour la tenue de l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du règlement # 365-2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Adoption du règlement no. 366-2014 sur une modification du règlement de zonage article 6.10.1 afin de préciser qu'une enseigne commerciale doit être située uniquement sur le terrain ou s'exerce ce commerce.

No : 1767-2014

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 10 mars 2014 avec demande de dispense de lecture;

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du règlement au moins deux jours avant son adoption.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'ADOPTER le 1er projet de règlement no. 366-2014 sur une modification du règlement de zonage article 6.10.1 afin de préciser qu'une enseigne commerciale doit être située uniquement sur le terrain ou s'exerce ce commerce comme s'il était ici au long reproduit et de fixer au 2 mai 2013 à 19 h la date et l'heure pour la tenue de l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du règlement # 366-2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.3 Adoption du règlement no. 367-2014 sur le traitement des élus municipaux 2014

No : 1768-2014

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 10 mars 2014, avec demande de dispense de lecture lors de son adoption;



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

ATTENDU QUE lors de cette séance du 10 mars 2014, le secrétaire-trésorier a lu le résumé du règlement sur la rémunération des élus au public présent;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a émis un avis public contenant les informations prévues à l'article 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux au moins 21 jours avant son adoption;

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du règlement au moins deux jours avant son adoption.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Shany Leblanc
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'ADOPTER le règlement no. 367-2014 sur le traitement des élus municipaux 2014 comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

14.4 Adoption du règlement numéro 368-2014 décrétant une dépense de 623 658\$ et un emprunt de 623 658\$ sur une période de 20 (vingt) ans pour la réalisation des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc municipal secteur village

No : 1769-2014

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 10 mars 2014 avec demande de dispense de lecture;

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du règlement au moins deux jours avant son adoption.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'ADOPTER le règlement no 368-2014 décrétant une dépense de 623 658\$ et un emprunt de 623 658\$ sur une période de 20 (vingt) ans pour la réalisation des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc municipal secteur village comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

14.5 Adoption du règlement no. 369-2014 concernant l'usage du tabac dans les parcs, lieux publics extérieurs et la plage de la municipalité

No : 1770-2014



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 10 mars 2014, avec demande de dispense de lecture lors de son adoption;

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du règlement au moins deux jours avant son adoption.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'ADOPTER le règlement no. 369-2014 comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

14.6. Adoption du règlement no. 370-2014 concernant un emprunt au fonds de roulement afin de financer un solde de 28 342 \$ au fonds d'aqueduc village remboursable sur une période de dix (10) ans et qui sera imposé au secteur aqueduc village.

No : 1771-2014

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 10 mars 2014 avec demande de dispense de lecture;

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du règlement au moins deux jours avant son adoption.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'ADOPTER le règlement no 370-2014 concernant un emprunt au fonds de roulement afin de financer un solde de 28 352 \$ au fonds d'aqueduc village remboursable sur une période de dix (10) ans et qui sera imposé au secteur aqueduc village comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion règlement sur le code de déontologie des Élus- Avis motion NO. 371-2014- et dépôt du projet de règlement



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

Conformément à l'article 493 du *Code municipal* (L.R.Q., c.C-27), il est donné à la présente séance par M. Marcel Thériault un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, un projet de règlement pour adoption établissant un nouveau code de déontologie des élus pour 2014 et années subséquentes. M. Marcel Thériault demande également dispense de lecture dudit règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT NO 371-2014 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE KILDARE

QUE ce projet de règlement se résume ainsi :

Le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare poursuit les buts suivants :

- Affirmer les principales valeurs de la municipalité auxquelles adhèrent les membres du conseil;
- Édicter les règles déontologiques que les membres du conseil doivent respecter.
- l'obligation pour tout élu de suivre un cours de déontologie dans les 6 mois de son élection au conseil municipal :

Les valeurs mises de l'avant par la municipalité, telles qu'énoncées à l'article 4 du projet de règlement, sont : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres membres du conseil, les employés de la municipalité et les citoyens, la loyauté envers la municipalité, la recherche de l'équité et l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil municipal.

Les règles de conduite instaurées audit projet de règlement ont pour objectifs, notamment, de prévenir :

- Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- Toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites;
- La divulgation d'information avant l'ouverture des soumissions tel le nom, le nombre, et l'identité des soumissionnaires ou des donneurs de documents d'appel d'offres; L'utilisation inappropriée des biens de la municipalité.
- Les règles et obligations de fin de mandat d'un élu municipal.

QUE CE règlement abroge en entier le précédent règlement 339-2011 sur la déontologie des élus municipaux adopté en 2011;

QU' est prévu que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 12 mai 2014, à 20h00 à la salle du conseil municipal, situé au 435, 1^{ere} rue Pied de la Montagne, à Sainte-Marcelline-de-Kildare;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement en s'adressant à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

15.2 Avis de motion règlement no. 372-2014 Règlement harmonisant le règlement sur l'utilisation d'eau potable- partie applicable par la Surêté du Québec



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

Conformément à l'article 493 du *Code municipal* (L.R.Q., c.C-27), il est donné à la présente séance par Mme. Carole Picard un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, un projet de règlement pour adoption proposant l'harmonisation de l'utilisation d'eau potable- partie applicable par la Sûreté du Québec. Mme. Carole Picard demande également dispense de lecture dudit règlement.

16. AFFAIRES REPORTÉES/ PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

16.1 Adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière

No : 1772-2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'adhésion au Conseil de développement bio-alimentaire de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'être membre de cet organisme;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

D'ADHÉRER au Conseil de développement bio-alimentaire de Lanaudière pour 2014 et d'autoriser le paiement des frais d'adhésion de 100\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.2 DEMANDE D'APPUI Fédération Québécoise des Municipalités-PACTE FISCAL

No : 1773-2014

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux autorités et nouveau premier Ministre élu, ministre des Finances, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, chef de l'opposition officielle, chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.3 Résultat des soumissions- Balayage des rues 2014

No : 1774-2014

CONSIDÉRANT que 4 soumissions ont été demandées pour le balayage des rues de la municipalité 2014;

Bourget :	88\$/heure
J.R. Villeneuve;	80\$/heure
Balayage pro;	90\$/heure
Asphalte général;	92\$/heure

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2014

D'OCTROYER le contrat de balayage des rues de la municipalité pour 2014 au plus bas soumissionnaire soit J.R, Villeneuve pour 80\$/heure.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

17. Période de questions (20 min. selon règlement No 131-92)

18. LEVÉE de l'assemblée

NO: 1775-2014

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21h40.

M. Gaétan Morin
Maire

Richard Gagné
Directeur général et, Secrétaire
trésorier